

ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
LA BAIE, QUÉBEC

AVIS SUR LE TARIF DES DROITS DE PASSAGER (N-6)

EN VIGUEUR LE 1 MAI 2018

COLONNE I		COLONNE II
Art.	Description	Taux (\$)
1.	Droits de passager applicables pour l'escale lors d'un voyage continu (navettes, 50 % du tarif) :	
	a) par adulte	10,71
	b) par enfant (de moins de 12 ans)	5,36
2.	Droits de passager applicables pour les voyages commençant ou se terminant au port (navettes, 50 % du tarif)	
	a) par adulte	26,01
	b) par enfant (de moins de 12 ans)	13,01
3.	Droits de passager applicables aux excursions :	
	a) par adulte	3,06
	b) par enfant (de moins de 12 ans)	1,53